

DECISION DU MAIRE

N° 26.DP.185

**OBJET : RÉTROCESSION DE LA CONCESSION DE COLUMBARIUM N°110, allée 49C
AU CIMETIÈRE COMMUNAL, RUE CHANOINE TROUILLET**

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2122.21, L 2122.22 et L 2122.23,

Vu les articles L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement général des cimetières de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026 donnant délégation au Maire,

Vu la décision municipale N°21.DP.274 par lequel il a été concédé une concession de columbarium dans le cimetière communal à M. et Mme BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO domiciliés à Pertuis (Vaucluse) 25 route de Villelaure, 25 lot Saint Didier, case n°110, allée 49C, sous le numéro d'ordre de vente 3363.

Vu la demande formulée en date 05 juin 2026 par laquelle Monsieur et Madame BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO demandent à la ville la reprise de la dite concession et déclarent renoncer à cette concession,

Considérant qu'à la date de la présente décision, la concession est vide de toute urne et jamais utilisée,

Considérant qu'aucune disposition ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la requête de M.et Mme BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO.

DECIDE

Article 1 : La rétrocession au profit de la ville de Pertuis présentée par M.et Mme BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO est acceptée.

Article 2 : Cette rétrocession est effectuée moyennant le remboursement au profit de Monsieur et Madame BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO de la somme de 198,40 € (correspondant à la part communale du montant de la concession) à régler sur le budget communal au 025 65888 Service 12.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera remis à M. et Mme BARRAU Pierre et Yvette née ANGOSTO.

Fait à Pertuis, le 12 juin 2026

Naïs MENGIN | 1ere Adjointe



Le 17 juin 2026

Délégation